

**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**

Elles vous font économiser
de l'électricité,
durent plus longtemps
et se recyclent,

les lampes basse consommation



de la lumière sans gaspillage

Impossible de se passer de la lumière des lampes électriques : en moyenne, chaque ménage français possède 22 lampes, en achète 3 par an et consomme environ 350 kWh par an pour son éclairage. Diminuer ce dernier chiffre, c'est facile !

C'est une affaire de comportement : éteindre en quittant une pièce, valoriser la lumière du jour, dépoussiérer les lampes et les abat-jour...

C'est aussi une affaire d'équipement : les **lampes basse consommation** ou **lampes fluocompactes** consomment 4 à 5 fois moins et durent 6 à 10 fois plus longtemps que les lampes classiques et les halogènes. Elles sont recyclables en quasi totalité, ce qui permet d'économiser des matières premières et de préserver l'environnement.

L'un des engagements du Grenelle Environnement est de favoriser l'usage des lampes les plus économes pour améliorer l'efficacité énergétique de nos logements et mieux maîtriser notre consommation électrique.

Question de vocabulaire

Une **lampe** désigne l'ensemble des sources de lumière artificielle.

L'**ampoule** est l'enveloppe de verre de la lampe. Dans le langage courant, ce terme est souvent employé pour désigner la lampe elle-même.

Les **luminaires** sont les supports des lampes.



Quels usages pour quelles économies ?

Changer de lampes ?

Il existe deux grands types de lampes, les **lampes à incandescence** (« ampoules » classiques et halogènes) et les **lampes fluorescentes** (lampes basse consommation ou LBC et tubes fluorescents).

Les lampes fluorescentes sont **beaucoup plus efficaces et économes**. Elles sont aussi **plus sûres** : avec elles, les risques de brûlures sont réduits car elles chauffent peu.

Les LBC offrent maintenant une **diversité de formes** très large et un **confort d'éclairage** analogue à celui des lampes à incandescence.



Sobres et durables, des qualités précieuses

Les lampes basse consommation consomment moins que les lampes classiques : une **LBC de 15 W** équivaut à une **lampe classique de 60 W**.

Les LBC durent aussi plus longtemps : **8 000 heures** en moyenne, contre 1 000 heures pour une ampoule classique et entre 2 000 et 3 000 heures pour une halogène. Installez en priorité vos LBC sur les **points d'éclairage les plus longtemps allumés** : c'est là qu'elles permettent le maximum d'économies.

En remplaçant une lampe classique de 60 W par une LBC de 15 W, on économise 360 kWh pendant sa durée de vie. C'est l'équivalent d'un an de consommation avec des lampes classiques.

Halte aux idées reçues !

Les nouvelles générations de LBC ont fait de **gros progrès** :

- leur **temps de chauffage** s'est considérablement réduit : éclairage optimal à l'allumage !
- elles ne craignent plus les **allumages fréquents** ;
- elles s'adaptent à **tous les luminaires** (sauf ceux destinés aux halogènes ou, sauf exception, ceux équipés d'un variateur) ;
- leur **prix** a beaucoup diminué.

Comment les reconnaître et les acheter ?

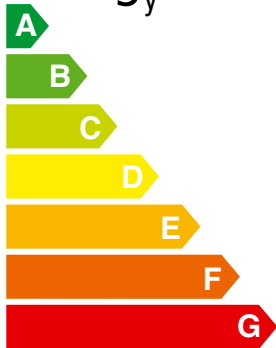
Choisir des lampes de qualité

La multiplication des modèles rend parfois le choix difficile. Comment trouver les lampes basse consommation qui remplissent leurs promesses : **durabilité** et **sobriété énergétique** ?

Fiez-vous à l'**étiquette énergie** qui les accompagne. Elle vous indiquera leur classe d'efficacité énergétique : **de A pour les meilleures à G pour les moins bonnes**. Vous y trouverez aussi une indication de leur durée de vie, leur flux lumineux et leur puissance.

Préférez les lampes de classe A, elles réalisent entre **75 et 80 % d'économies d'énergie** par rapport à une lampe à incandescence offrant le même éclairage. L'achat d'une LBC par un ménage lui fait économiser jusqu'à **plusieurs dizaines d'euros** sur la durée de vie de la lampe.

Energie



flux lumineux de la lampe en **Lumen**
puissance en **Watt**
durée de vie en **h**

Les lampes fluorescentes sont classées en **A et B**, les halogènes entre **C et G**, les « ampoules » classiques entre **E et G**.



En fin de vie, où les jeter ?

Que faire des LBC usagées ?

Les lampes basses consommation contiennent une faible quantité de mercure qui, à grande échelle, représente un **risque de pollution**.

93% d'une lampe fluorescente est **recyclable** : récupérer ses éléments, c'est moins de déchets au final et des économies de matières premières.

C'est pourquoi **les LBC ne doivent pas être jetées à la poubelle ni cassées** : elles sont récupérées pour éviter des rejets nuisibles pour l'environnement et leurs constituants valorisés pour vivre une deuxième vie !

Pas de panique !

Si vous cassez une lampe basse consommation, **vous ne courez pas de danger**, car elle ne contient que 0,005 % de mercure mélangé au gaz inerte contenu dans le tube.

Prenez malgré tout quelques précautions : aérez, ramassez les morceaux avec un balai et **non un aspirateur**, mettez-les dans un **sac fermé** et portez ce sac en déchèterie.

À qui les confier ?

Rapportez-les en magasin : le distributeur a l'obligation de reprendre une LBC usagée par LBC achetée.

Déposez-les dans une déchèterie, en vous assurant qu'elle les accepte.

→ **Pour trouver la liste** des déchèteries ou des magasins partenaires de la filière de collecte, consultez le site : « www.malampe.org ».

Que deviennent-elles ? Le rôle de Réylum

La collecte des LBC est confiée à **Réylum**, l'éco-organisme agréé pour une élimination des lampes usagées respectueuse de l'environnement. Il prend en charge le financement et l'organisation de leur collecte et de leur recyclage.

Réylum met en place les points de collecte et les équipe de conteneurs. Ensuite, il achemine ceux-ci vers les centres de recyclage. **Réylum** mobilise tous les acteurs de la filière et informe les usagers de la nécessité du recyclage et des solutions de collecte.

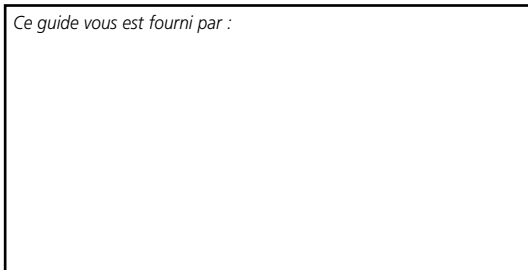
Depuis novembre 2006, **plus de 43 millions de lampes** ont été recyclées.

l'ADEME et les professionnels s'engagent

Autour du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, l'ADEME, la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution, la Fédération des Magasins de Bricolage, Récylum et EDF se sont engagés à promouvoir les lampes basse consommation et leur recyclage en diffusant aux consommateurs les informations sur cet équipement performant.



Ce guide vous est fourni par :



Crédits photo : ADEME (M. Vialles, O. Sébart) Illustration : TBWA

